



DECISION

n° 2018 - 062

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennes, Crest-Voland, Esserts-Blog, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grévy-sur-Isère, Grignon, Mouteluce Les Salaises
La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millères, Pallud, Plancherine, Queige, Rognalx, Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Halle Olympique – Tarifs du Restaurant de la Halle Olympique « Les Premières Loges » - Complément décision AD_2018-046

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu la décision n° 2017-130 du 22 juin 2017 portant acte constitutif d'une régie de recettes et d'avances auprès du Restaurant de la Halle Olympique « Les Premières Loges »,

Vu la décision n° 2018-046 fixant les tarifs du restaurant de la Halle Olympique « Les Premières Loges »,

Considérant qu'il y a lieu de réajuster la carte du restaurant de la Halle Olympique et de compléter cette décision ;

Décide

Article 1 : Les tarifs complémentaires (TTC) pour le Restaurant de la Halle Olympique « Les Premières Loges » sont fixés comme suit :

- Tartare de cabillaud (entrée) : 9.50 €
- Tartare de cabillaud (plat) : 14 €

Les autres tarifs restent inchangés.

Article 2 : Mme la Directrice des Services, M. le Directeur de la Halle Olympique, Mmes et MM. les Régisseurs de Recettes du Restaurant de la Halle Olympique « Les Premières Loges » sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 14 mai 2018

Le Président

Franck LOMBARD



